

Le Chèque Solidarité APA 59, pour mieux vivre chez vous

Le **Chèque Solidarité APA 59** est un moyen de paiement qui vous est alloué par le Département du Nord dans le cadre de votre plan d'aide APA.

Son fonctionnement est simple : chaque mois, vous recevez à votre domicile un carnet de Chèques Solidarité APA 59 dont le montant total correspond à la prise en charge de votre plan d'aide par le Département du Nord, cotisations sociales déduites. Chaque chèque correspond à une heure ou à plusieurs heures de prestation à domicile.

› Par exemple, si votre plan personnalisé comprend 40 heures d'aide à domicile, vous recevez un carnet de 40 chèques. Si la prise en charge du Département correspond à 80% de ce plan d'aide, le montant de chaque chèque correspond à 80% du prix d'une heure d'aide à domicile (salaire net). Chaque mois, en fonction du nombre d'heures effectuées, vous remettez à l'aide à domicile le nombre de chèques correspondant, que vous complétez du montant de votre participation, soit 20%.

Le **Chèque Solidarité APA 59** est un titre de paiement sécurisé. Il est nominatif et comporte des indications relatives aux prestations d'aide au maintien à domicile (aide à la personne et / ou aide ménagère) pour lesquelles il doit être utilisé. Il est remplacé en cas de perte ou de vol.

Chèque solidarité APA 59

Mieux vivre chez vous

Guide du bénéficiaire

Votre aide à domicile facilitée et simplifiée

Pour tout renseignement sur le fonctionnement des Chèques Solidarité APA 59

0 810 007 537
prix d'un appel local depuis un poste fixe

Pour tout renseignement sur l'APA et la mise en œuvre de votre plan d'aide

Département du Nord
51, rue Gustave Delory 59047 Lille Cedex
Tél. 03 59 73 75 75

Conseil Général du Nord - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex
Natixis Intertitres : Société Anonyme au capital de 380 800 euros -
RCS Paris 718 503 386 - Siège social : 30, av. Pierre Mendès-France 75013 Paris.

Conception graphique : Natixis Intertitres - Édition : juin 2010 -
Crédit Photos © Elie Bernager/Onoky.

Vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette allocation du Département du Nord permet d'améliorer votre quotidien en vous aidant à réaliser les actes essentiels de la vie.

Jusqu'à présent, vous receviez chaque mois la prise en charge du Département pour votre plan d'aide sous la forme d'un virement bancaire.

Aujourd'hui, le Département a choisi de vous verser cette prise en charge sous forme de Chèques Solidarité APA 59 (CESU préfinancés), directement adressés à votre domicile. Ce nouveau moyen de paiement, qui ne change rien au montant et à la nature de votre plan d'aide, vous permettra de mieux gérer votre quotidien, en toute sécurité.



Chèque solidarité APA 59
Mieux vivre chez vous



Simple et pratique :

le Chèque Solidarité APA 59 en un coup d'œil

Chaque mois, avant la réalisation de vos prestations d'aide au maintien au domicile, vous recevrez votre chéquier Solidarité APA 59.

Le montant total de ce chéquier correspond à la prise en charge par le Département de votre plan d'aide personnalisé, cotisations sociales déduites.

Vous utilisez vos chèques pour régler vos prestations d'aide au maintien à domicile.

1

Si vous faites appel directement à une aide à domicile (emploi direct)

Pour pouvoir payer votre aide à domicile avec les Chèques Solidarité APA 59, vous avez deux démarches à effectuer :

- Si vous n'avez pas de numéro d'employeur**, vous recevrez un courrier du Centre National du CESU (CNCESU) qui vous indiquera la marche à suivre pour devenir employeur. Vous recevrez également un carnet de « volets sociaux » pour déclarer les heures payées à votre aide à domicile au Centre National du CESU (CNCESU).
- Si vous avez un numéro d'employeur auprès de l'URSSAF**, vous recevrez un courrier de celle-ci vous informant de la clôture de votre compte à l'URSSAF locale et de votre transfert et adhésion comme employeur auprès du Centre National du CESU (CNCESU). Un courrier du CNCESU vous indiquera la marche à suivre. Vous recevrez également un carnet de « volets sociaux » pour déclarer les heures payées à votre aide à domicile au Centre National du CESU (CNCESU). Le CNCESU adresse à votre aide à domicile par courrier, à la fin de chaque mois, une attestation d'emploi valant bulletin de paie.

2

Si vous faites appel à un organisme mandataire

L'organisme mandataire s'occupe de toute la partie administrative.

Vous payez à votre aide à domicile les prestations d'aide avec vos Chèques Solidarité APA 59.

L'organisme mandataire s'occupe de toutes les démarches et notamment de la déclaration des heures effectuées par votre aide à domicile auprès de l'URSSAF locale. Il règle pour vous les cotisations sociales. Vous le remboursez au moyen du virement bancaire effectué par le Département.

Chaque mois, vous recevez par virement bancaire le montant de la participation du Département correspondant aux cotisations sociales, aux frais de gestion du mandataire ainsi qu'aux éventuelles aides techniques.

Si votre organisme mandataire est un Centre communal d'action sociale (CCAS)

Il s'occupe de la partie administrative, à l'exception de l'avance des cotisations sociales auprès de l'URSSAF.

3

Comment payer votre aide à domicile ?

a/ En remettant vos Chèques Solidarité APA 59 à votre salarié à domicile

Vous réglez votre aide à domicile en lui remettant le nombre de Chèques Solidarité APA 59 correspondant aux nombres d'heures effectuées, en complétant, éventuellement, du montant de votre participation individuelle (ticket modérateur).

b/ Directement par Internet

Vous-même ou l'un de vos proches bénéficiez d'un accès Internet ?

Vous pouvez effectuer le paiement de votre aide à domicile « en ligne » à partir du site www.cg59.fr/cesu. Votre identifiant est le code personnel qui figure sur la couverture du chéquier. Vous pouvez personnaliser le mot de passe proposé.

Dans la rubrique « effectuer un paiement », vous visualisez les Chèques Solidarité qui vous ont été attribués et leurs numéros.

Vous choisissez le ou les chèques que vous souhaitez utiliser, entrez le code qui se trouve sous la zone à gratter du chèque puis validez. Si le code est correct, vous pouvez alors cocher le Chèque Solidarité et l'utiliser pour payer votre aide à domicile. Vous complétez éventuellement du montant de votre participation individuelle (ticket modérateur).

c/ Dans les deux cas

En effectuant le règlement par internet ou en remettant des chèques papier, vous complétez éventuellement du montant de votre participation individuelle (ticket modérateur).

Vérifiez avec votre aide à domicile qu'elle est bien inscrite au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU). C'est une démarche indispensable pour se faire rembourser les Chèques Solidarité APA 59. Si ce n'est pas le cas, remettez-lui le formulaire d'affiliation qui se trouve dans la pochette que vous avez reçue. Il est à remplir et à renvoyer au CRCESU.

4

Comment déclarer votre aide à domicile (emploi direct) ?

a/ En adressant le volet social dûment complété au CNCESU

Vous ne bénéficiez d'aucun accès à Internet ?

Chaque mois, vous déclarez le nombre d'heures effectuées par votre aide à domicile au CNCESU à l'aide du volet social, en indiquant le montant des sommes versées en Chèques Solidarité APA 59 auxquelles vous ajoutez éventuellement votre participation individuelle (ticket modérateur). Il vous suffit de renvoyer ce volet social à l'aide des enveloppes pré-adressées.

Le CNCESU calcule et prélève directement les cotisations sociales sur votre compte bancaire. Chaque mois, vous recevrez par virement bancaire le montant de la participation du Département correspondant aux cotisations sociales ainsi qu'aux aides techniques éventuelles.

b/ Par Internet

Vous-même ou l'un de vos proches bénéficiez d'un accès Internet ?

Vous effectuez la déclaration des heures payées à votre aide à domicile pour le calcul des cotisations sociales au CNCESU sur le site www.cesu.urssaf.fr.

Le CNCESU calcule et prélève directement les cotisations sociales sur votre compte bancaire. Chaque mois, vous recevrez par virement bancaire le montant de la participation du Département aux cotisations sociales.